Défenseurs Plus

Collectif Défendant les Droits de la Personne

Rapport sur la vulnérabilité des infrastructures policières face à la montée en puissance des gangs dans la région métropolitaine

Septembre 2021

39A, Rue Baussan, Turgeau, Port-au-Prince, Haïti Tél : 509 2918 5559
Site web: www.defenseursplus.org / Email: defenseursplus@gmail.com

Sommaire

I- **Introduction**

II- **Contexte**

III- **Méthode de travail**

IV- **Historicité de l'institution policière nationale**

V- **Les différentes troubles sociales qui ont affecté structurellement la Police Nationale d'Haïti (PNH)**

VI- **État des lieux des infrastructures de la PNH**

VII- **Les récents évènements et leurs conséquences**

VIII- **Rapport entre la vulnérabilité de la PNH et les violations des droits humains dans la région métropolitaine**

IX- **Qu'en est-il des forces de police présente ?**

X- **Quid des droits violés ?**

XI- **Conclusion et recommandations**

Bibliographie/ Webographie

I- Introduction

Ce rapport devrait encadrer une étude qualitative approfondie sur les conditions de travail des policiers-ères et sur les conditions de détention dans les commissariats de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Cependant, vu la conjoncture et les difficultés rencontrées pour l'obtention de l'autorisation d'accéder aux commissariats concernés, nous avions été forcés de réorienter le rapport et de considérer les attaques perpétrées contre les différents locaux de la Police Nationale d'Haïti (PNH) pendant les six (6) premiers mois de l'année 2021.

Produire un rapport sur la vulnérabilité des infrastructures de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH) se révèle compliqué à un certain moment où la police semble vouloir baisser les bras face à l'insécurité et face à la montée en puissance des groupes de gangs à travers tout le pays. En effet, si auparavant la police jouissait d'une quelconque notoriété auprès du public, celle-ci semble s'estomper au profit des gangs dans certains quartiers de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Cependant, il s'avère tout au plus nécessaire de regarder dans ce contexte les conditions dans lesquelles l'institution policière doit exister, et les impacts négatifs sur le travail des policiers-ères. Dans ce rapport, il est aussi dressé un panorama des violations de droits humains causées par l'absence de cette notoriété des forces de l'ordre dans différents quartiers et bidonvilles du pays.

II- Contexte

Par le passé, la Police Nationale d'Haïti (PNH) s'est toujours montrée en dépit des divers problèmes structurels et conjoncturels, capable de garantir un minimum de sécurité dans le pays. À l'exemple de la période 2006-2012 où la PNH a été dirigé par le Commissaire Mario Andrésol, ce dernier a pu détacher l'institution de l'influence politique et redorer le blason des policiers-ères auprès de la population. Quoique la PNH se faisait aider par les soldats onusiens de la Mission des Nations-Unis pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), ils étaient en mesure de garantir la sécurité publique, au moins à un niveau acceptable. Par contre, ce combat contre l'insécurité que la police gère depuis sa mise en œuvre n'a pas du tout été sans tache. Cette force de police créée en 1995 sous la présidence de Jean Bertrand Aristide, a semé au fil de ces années

des bourdes énormes. Des comportements violents ont à maintes fois été reprochés aux forces de police notamment dans des cas où l'utilisation de la force physique n'a pas été nécessaire. Plus récemment, nos rapports sur la situation des droits de l'homme [1]ont fait mention de cas où la PNH a fait des utilisations abusives de la force et de gaz lacrymogène.

Les évènements survenus au cours de ces deux (2) dernières années ont montré clairement l'incapacité de la Police Nationale d'Haïti (PNH) à garantir la sécurité dans le pays. En effet, plusieurs citoyens et des citoyennes ont perdu leur vie par l'intermédiaire des gangs armés. Plusieurs endroits de la région métropolitaine se sont transformés en quartier général des gangs et autres groupes. Les enlèvements contre rançons ont aussi été augmentés de manière exponentielle par rapport aux années antérieures. Malheureusement plusieurs policiers ont perdu leur vie à cause de cette insécurité. Cette incapacité a trouvé son paroxysme en l'assassinat du Président de la République, Monsieur Jovenel MOÏSE, le 7 juillet 2021, sous l'œil complice des unités spécialisées de la PNH assignées à le protéger.

L'institution policière a été confrontée à des mouvements en son sein même, orchestrés par des policiers qui aspirent à de meilleures conditions de travail. Ces mouvements quoique légitimes et compréhensibles, ont fragilisé davantage l'institution à cause des stratégies adoptées qui ont réduit la confiance des citoyen-nes en l'institution.

De plus, les infrastructures de la police ont subi des assauts répétés des gangs. Ces assauts synchronisés sur plusieurs commissariats et antennes de la région métropolitaine de Port-au-Prince sont des sonnettes d'alarme pour démontrer qu'en matière de sécurité, Haïti en est loin. Même si la sécurité publique n'est pas seulement du ressort de la police, qui n'est que l'un des instruments par lesquels elle pourrait être mise en place. N'est-il donc pas du ressort de l'État de résoudre ce problème d'insécurité en élaborant des politiques publiques adéquates ? Alors quel est l'intérêt d'un tel rapport ? Ce genre de document est important dans le sens qu'il permettra de mettre en exergue les piteuses conditions dans lesquelles les policiers travaillent dans les commissariats. Il permettra tout aussi bien de déceler l'état des lieux des infrastructures de la police dans la région métropolitaine après ces attaques et ainsi faire ressortir le poids de ces attaques sur les droits humains.

[1] Rapport situationnel de 2020 élaboré par le Collectif Défenseurs Plus, disponible à partir du lien suivant : https://defenseursplus.org/rapport-situationnel-2020/

III- Méthode de travail

La réalisation de ce travail est rendue possible grâce à la combinaison de plusieurs outils et techniques de collecte d'informations. Ainsi avons-nous recueilli des données à partir d'enquêtes menées auprès des agents travaillant dans des commissariats et sous-commissariats de la région métropolitaine de Port-au-Prince auxquels une autorisation des hautes instances policières n'a pas été nécessaire. Nous avons utilisé des questionnaires pour collecter des informations auprès de ces derniers. Dans un second temps, nos enquêteurs se sont rendus sur les lieux pour procéder à l'observation directe de la situation dans laquelle travaillent les agents de la Police Nationale d'Haïti (PNH).

Nous avons consulté des documents qui ont déjà été écrits sur l'institution. Nous n'avons pas pu étendre notre travail sur tout le territoire national. Cela dit, du point de vue spatiotemporel, l'enquête s'est limitée dans le département de l'Ouest, là où il y a le plus important effectif de policiers dans le pays et là où les enjeux de sécurité sont de plus grande taille.

IV- Historicité de l'institution policière nationale

En Haïti, la situation des policiers n'est pas différente de l'ensemble de la population, ils sont aussi vulnérables face à la situation coriace que nous vivons. L'institution policière a été créée en 1995, suite à l'adoption de la loi du 29 novembre 1994 par le Parlement haïtien[2], suivie de sa promulgation par le président Jean Bertrand ARISTIDE, le 23 décembre 1994. Cette loi porte sur la création, l'organisation et le fonctionnement de la Police Nationale d'Haïti (PNH). À l'origine, il s'agissait de « créer un corps professionnel de police civile, avec l'accent sur la protection de la vie et des biens du citoyen ».

À l'article 2 de ladite loi, les institutions de police nationale sont : la Police Nationale d'Haïti (PNH), l'Académie Nationale de Police (ANP) et l'École Nationale de Police ((ENP). L'organisation générale de la police nationale d'Haïti comprend : Le Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN), la police administrative, la police judiciaire, l'académie nationale de police, l'école nationale de police et toutes autres institutions créées par cette loi[3]. La police nationale, distincte et séparée des forces armées, relève de l'autorité du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP). Les policiers ont le statut civil[4]. Plus spécifiquement, l'institution est repartie comme suit : La Direction générale pour l'élaboration de la politique de sécurité et développement stratégique de l'institution; l'Inspection générale pour le contrôle de l'application des règlements; et les trois directions centrales: la Direction centrale de la Police administrative, qui assure la sécurité publique; la Direction centrale de la Police judiciaire (DCPJ), qui lutte contre la criminalité et recherche les contrevenants à la loi; et la Direction centrale de l'Administration et des Services généraux, qui s'occupe de la gestion administrative de l'institution. D'après l'article 7 de la loi du 29 décembre 1994, cette institution a pour mission de maintenir l'ordre en général et de prêter force à l'exécution de la loi et des règlements[5].

[2] Loi portant création, organisation et fonctionnement de la Police Nationale d'Haïti (PNH), Presses Nationales, Le moniteur no 103, 28 décembre 1994.

[3] Art 11 de la loi du 29 novembre 1994 portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement de la Police Nationale d'Haïti, ibid.

[4] Art 11 de la loi du 29 novembre 1994 sur la création, l'organisation et le fonctionnement de la Police Nationale d'Haïti, ibid.

[5] Ils sont établis en plusieurs point : 1. Assurer la protection et le respect des libertés des personnes, des vies et des biens; 2. Garantir la sûreté des institutions de l'État; 3. Maintenir l'ordre, la paix, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques; 4.

Quelques temps après, cette institution sécuritaire haïtienne a beaucoup évolué et compte des agents répartis dans différentes Unités spécialisées : le Corps d'Intervention et de Maintien d'Ordre (CIMO), l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO), le « SWAT » (Special Weapons And Tactics), la Brigade de Lutte contre le Trafic de Stupéfiants (BLTS), la Police des Frontières, la Brigade d'Intervention Motorisée (BIM), la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) et la Brigade de Renseignement et d'Intervention (BRI). Et encore, il y a d'autres unités[6] qui en font parties.

La PNH, qui a pour devise « protéger et servir », s'attelle à défendre la population et les institutions de la République contre des éléments mal intentionnés, traquer les hors-la-loi et maintenir l'ordre public. Une estimation de la composition des forces de sécurité en Haïti de 1994 à 2008 a été faite. Elle accuse un manque d'informations spécifiques pour les années qui suivent la création de la PNH, de 2000 à 2008. Toutefois, on peut y remarquer qu'en septembre 1994, les FAD'H comptaient environ 7 000 membres. De ces derniers, 4 000 ont intégré les Forces de la police intérimaire en novembre de la même année. En 1995, la PNH comptait quelques 6 432 recrutés, dont 1 500 ex membres des FAD'H, 1 000 formés à Guantanamo, 300 à Régina et 3 632 sur le territoire national d'après l'Académie Nationale de Police. Cette même source accuse environ 5 822 recrutés pour l'année 2000. Elle révèle qu'en mars 2004, l'effectif tombe à 2 500 avec la chute de l'administration Aristide-Neptune pour remonter à 8 500 en août 2008 avec environ 8.5% de femmes et 91.5% d'hommes. Elle ne nous permet pas d'observer un suivi des recrutés qui ont su intégrer la PNH entre 2000 et 2008 en raison du manque de standardisation des données et des procédures.[7]

Dès la prise de fonction du gouvernement de transition, un début de changement s'est opéré à la PNH mais c'est en 2006, après l'élection du Président René Préval que des plans plus complets ont été élaborés. En effet, la période de violences et de soulèvements qui a traversé tout le pays avant l'intervention militaire étrangère de 2004 a eu comme conséquence la destruction

---

Prévenir les infractions et rechercher activement les auteurs pour les traduire devant les juridictions compétentes dans le délai fixé par la loi; 5. Contrôler la détention et le port d'armes sur le territoire national; 6. Exécuter les arrestations dans tous les cas prévus par la loi…

[6] On peut y ajouter : L'Unité de sécurité générale du palais national ; L'Unité de sécurité présidentielle ; Les Garde-côtes ; La Direction de la circulation et de la police routière ; Le Corps des sapeurs-pompiers ; Le Commissariat de l'aéroport ; L'Unité de sécurité diplomatique. Etc.

[7] Ces chiffres sont tous des estimations, compilations et croisements de diverses sources. Voir : Dworken, Moore, et Siegel; République d'Haïti 2005a et 2005b ; Maguire ; et Muggah

d'infrastructures, d'archives policières et de nombreux abandons de poste par des policiers en service si bien qu'à la veille de cette intervention, la PNH ne comptait plus qu'environ 2 500 membres actifs sur un total approximatif de 5 000 membres.[8]

Durant la première période de la PNH (1995-2000), les bailleurs les plus présents étaient les américains et les canadiens ; dès 2005, ces derniers ont appuyé la rédaction d'un plan de réforme proposé par l'unité de planification stratégique de la PNH dans le cadre de la table sectorielle du Cadre de Coopération Intérimaire[9]. Cependant, la MINUSTAH travaillait également à un plan (en vertu de la résolution du Conseil de Sécurité 1608, 22 juin 2005), sans toutefois consulter les autorités haïtiennes ni coordonner ses activités avec celles des autres bailleurs.

À la fin du mandat du gouvernement de transition et quelques semaines à peine avant les élections générales en 2006, le premier ministre Gérard Latortue est rentré d'un voyage aux Nations Unies en dénonçant le représentant du secrétaire général en Haïti : il prétendait avoir subi de fortes pressions pour signer un plan de réforme de la PNH. Cet accord portait sur le contrôle, la restructuration et la réforme de la PNH ainsi que le rétablissement et le maintien de l'État de droit, de la sécurité et de l'ordre public.

C'est dans un contexte de réhabilitation de la PNH depuis la chute du gouvernement de Jean Bertrand ARISTIDE en février 2004, que le problème de recrutement et de formation des nouveaux policiers se posent. Actuellement, le DSNCRP[10] prône le renforcement de l'encadrement et de la chaîne de commandement, de gestion et de contrôle de l'institution. Et parmi les actions visées pour y parvenir figurent : le renforcement de la chaîne de commandement par la formation de cadres intermédiaires et supérieurs après un concours de recrutement interne et/ou externes des candidats titulaires de diplômes universitaires ; la réalisation d'une étude sur la pyramide des grades et sur les tableaux d'effectifs et des dotations afin de mettre en place un système de gestion des ressources et de la carrière de policiers ;

[8] Haïti et la réforme de la police nationale ; Isabelle Fortin et Yves-François Pierre, Décembre 2008, ONU 2004, pp 9

[9] Haïti et la réforme de la police nationale ; Isabelle Fortin et Yves-François Pierre, Décembre 2008, ONU, 2005.

[10] Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, 2007, Haïti. https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_isn=99565&p_lang=en

l'évaluation des cadres une fois par an ; l'affectation des cadres dans les postes correspondant à leurs capacités[11]

L'une des innovations qui se fait à l'Académie est le rétablissement de cette structure par la promotion d'un plus grand nombre d'agents par année. Et pour combler les grades intermédiaires, 700 agents-4 vont composer pour devenir Inspecteurs. Et les lauréats devront recevoir une formation de six (6) mois. Par ailleurs, il a été projeté d'avoir en 2011 un effectif de 14 000 policiers et policières[12].

En ce qui concerne la professionnalisation de cette institution, ils ont suivi plusieurs formations importantes et bon nombre de pays interviennent dans le renforcement des capacités de la PNH. C'est le cas du Chili qui accueille des cadres de la PNH à cet effet. Un stage de formation financé par la France a également été organisé à l'intention d'agents du CIMO et des instructeurs de l'Académie de Police. L'appui du Canada se traduit surtout par la réhabilitation de différents commissariats, le développement d'un nouveau curriculum de formation de la PNH, ou la rénovation de l'Académie de Police. Quant aux États-Unis, ils sont essentiellement fournisseurs d'équipements divers tels que motocyclettes, véhicules et armes à feu.

Dans le cadre du programme « Initiative de Stabilisation pour Haïti (HSI) », le gouvernement américain a en outre doté la commune de Cité Soleil d'un commissariat neuf et entièrement équipé, un projet financé à hauteur de 1 million de dollars[13]. En dépit des supports obtenus pour la bonne marche de l'institution, cela n'empêche pas que l'institution a toujours une carence en ressources humaines, en outils et techniques de base. Le manque d'outils parait important pour aborder le problème, parce que dans plusieurs quartiers populaires, les gangs semblent mieux équipés que les agents de police, ce qui explique qu'ils n'ont pas la capacité de les combattre et fournir la sécurité tant espérée par la population.

La PNH est aujourd'hui la seule force publique déployée pour lutter contre cette criminalité. L'armée, remobilisée en 2015 après 20 ans d'absence, n'a pour l'heure recruté que 400 soldats.

[11] Haïti et la réforme de la police nationale ; Isabelle Fortin et Yves-François Pierre, Décembre 2008, République d'Haïti, 2007a, DSNCRP, pp 53.
[12] Haïti et la réforme de la police nationale ; Isabelle Fortin et Yves-François Pierre, Décembre 2008, Entrevue Académie PNH, juillet 2008.
[13] Information tirée à partir de ce lien :
https://reliefweb.int/report/haiti/pnh-16-ans-au-service-de-la-s%C3%A9curit%C3%A9-publique

Officiellement, Haïti compte 16 000 policiers pour assurer la protection de ses 11 millions d'habitants. Officieusement, un nombre indéterminé d'agents sont assignés à la sécurité rapprochée de personnalités publiques et privées. Certains membres de la PNH ont simplement abandonné leur poste en émigrant[14].

Pendant ces dernières années, les policiers sont victimes de toutes les entraves du pays, le 12 juin 2021 a marqué leur 26e anniversaire, voici quelques chiffres avancées par un organisme des droits humains en Haïti: de janvier à décembre 2020, 36 policiers nationaux ont été tués ; du jeudi 7 janvier au samedi 5 juin 2021, au moins 32 policiers nationaux ont été assassinés, soit une moyenne de 5 policiers par mois, 4 policiers nationaux ont été victimes d'actes d'enlèvements et de séquestration contre rançons. Plusieurs matériels policiers sont utilisés par des bandits armés, 9 postes de police ont été attaqués par des bandits armés. À Port-au-Prince, un policier national a été abattu à Drouillard, 3 au sous-commissariat de Portail Saint-Joseph, le 5 juin 2021, alors que 4 autres ont été tués dans une brigade d'intervention du commissariat de Port-au-Prince, qui sillonnait le Boulevard Jean-Jacques Dessalines, le 6 juin 2021.

V- Les différentes troubles sociales qui ont affecté structurellement la PNH

Très tôt après sa création en 1995, suite au démantèlement de la FAD H, la Police Nationale d'Haïti a connu des moments de troubles. Les différentes crises sociopolitiques, et les évènements survenus durant ces périodes ont affecté l'institution policière dans sa structure. De ce fait, elle a eu toujours des difficultés qui l'empêchent de remplir sa mission consistant à garantir la sécurité des vies et des biens de tous les citoyens-nes et autres personnes se trouvant sur le territoire national. Pour plus d'un, l'institution a été instrumentalisée sous le règne du pouvoir lavalassien, et jouissait d'une mauvaise perception auprès des acteurs nationaux et internationaux. Pendant le règne du gouvernement de transition de Boniface-Latortue (entre 2004 et 2006), institué après le départ forcé du président Jean Bertrand Aristide, l'institution a connu une tentative de réforme.

Avec l'aide de l'international, les autorités voulaient renforcer l'organisation de la PNH dans ses capacités administratives et opérationnelles, professionnaliser l'institution et regagner un certain

[14] https://www.nouvelobs.com/monde/20210326.AFP6954/haiti-face-aux-gangs-la-police-au-bord-de-l-implosion.html

prestige auprès de ses observateurs. L'instrumentalisation de certains agents à des fins politiques, l'implication d'autres dans le trafic de stupéfiants, dans les enlèvements, le racket, le vol, la brutalité policière donnant lieu à des violations de droits humains, sont entre autres des méfaits qui ont valu des critiques à la PNH.

La violence politique survenue après le coup d'État contre Jean Bertrand Aristide et certains évènements malencontreux ont affecté sévèrement la structure de la police nationale d'Haïti. En effet, la période de violences et de soulèvements qui a traversé tout le pays avant l'intervention a impacté la structure et les infrastructures de la PNH. Elle a occasionné « la destruction d'infrastructures, d'archives policières et de nombreux abandons de poste par des policiers en service si bien qu'à la veille de cette intervention, la PNH ne comptait plus qu'environ 2 500 membres actifs sur un total approximatif de 5 000 membres[15]». Plus récemment, elle a connu ces pires moments. Tout a débuté à partir du moment où certains policiers ont commencé à revendiquer le droit de créer des syndicats au sein de la PNH. Le haut commandement de la police a refusé catégoriquement cette demande en arguant que la demande des policiers va à l'encontre des règlements internes de l'institution.

Depuis le dernier trimestre de l'année 2019, les policiers protestataires ont envahi les rues de la capitale pour manifester. Selon eux, il s'agit d'un droit constitutionnel et par conséquent le règlement interne ne saurait être au-dessus de la loi mère du pays. En ce sens, l'article 35-3 de la Constitution haïtienne ou le décret du 17 mai 2005 qui stipule que la liberté d'association et le droit syndical sont garantis aux fonctionnaires pour la défense de leurs droits et dans les conditions prévues par la loi, sont les documents légaux sur lesquels s'appuie le mouvement des syndicalistes. En revanche, beaucoup ont dénoncé la forme de ces protestations, car la Constitution haïtienne n'accorde pas le droit de manifester aux personnes armées. Cependant, armes en main, les policiers défilent à travers les rues. À plusieurs occasions, des moments de tensions ont eu lieu lors de ces revendications dans la capitale (Port-au-Prince) et ses environs.

En guise d'une solution à la crise, la bureaucratie de la PNH a adopté la répression syndicale, comme par exemple, le mardi 18 février 2020, elle a procédé au licenciement abusif des

[15] L'institut Nord-Sud, « Haïti et la réforme de la Police Nationale d'Haïti », décembre 2008, version pdf.

principaux responsables de la SPNH[16]. L'on a vu des agents membres de la direction du syndicat persécutés, des mandats d'arrêts sont parfois émis contre les responsables de syndicats, des interdictions de départ voire même des interdictions de réunion. Certains sont accusés d'être membres du groupe *Fantom 509* et sont mis en prison. Après plusieurs mois de conflit entre les protestataires, les syndicalistes obtiennent gain de cause, le Ministère des Affaires sociales et du Travail a délivré le mardi 20 avril 2020, une attestation légale de reconnaissance au SPNH-17. La police nationale haïtienne depuis toute son histoire, a eu son premier syndicat. Depuis, plusieurs autres structures ont été créées, (SYNAPOHA, ANAPOHA,) ce qui alimente les discordes au sein de la PNH.

Outre le SPNH-17, un groupe a été créé sous l'appellation de *Fantom 509*, ayant le même objectif, à savoir, revendiquer de meilleures conditions de travail pour les agents de police. Ce groupe opère différemment sous l'anonymat, parfois ils forcent certains employés d'institutions publiques à quitter leurs lieux de travail à coup de gaz lacrymogènes. Qui pis est, plusieurs fois, des affrontements entre des agents en service et les membres du groupe *Fantom 509* ont occasionné la mort ou blessures de policiers.

En réaction, le haut commandement sous l'égide de Léon Charles, traque certains policiers, procède à des arrestations, emprisonnements, révocations de certains syndicalistes. Jamais, la PNH n'a pas connu une telle situation aussi accablante. Si cette dernière s'affaiblit de plus en plus, de l'autre côté les gangs armés se renforcent et multiplient sur le territoire national. Certains membres de la population accusent des policiers de collaborer avec les gangs. Dans les zones rouges, certains policiers sont obligés de rester passifs afin d'échapper à la violence des gangs.

Les échecs des opérations policières se succèdent. Le vendredi 12 mars 2021, une opération a échoué à Village-de-Dieu, un quartier de la capitale, contrôlé par le gang « 5 secondes ». Des

[16] Le BAI a dénoncé le comportement de l'appareil administratif de la PNH à travers une note, relaye par le journal en ligne *Rezonodwes* : «Dossier SPNH : Le Bureau des Avocats Internationaux exige le respect de la liberté syndicale», 20 février 2020, [en ligne], URL : https://rezonodwes.com/2020/02/20/dossier-spnh-bureau-des-avocats-internationaux-exige-le-respect-de-la-liberte-syndicale/

policiers ont été assassinés en plein jour après plusieurs heures à espérer des renforts pour leur secourir. La PNH a été mis en échec, cet évènement a démobilisé un grand nombre de policiers qui avouent ne plus avoir confiance en l'institution. L'institution s'affaiblit de plus en plus, les gangs se renforcent et attaquent les policiers comme bon leur semble. De plus, au cours de cette année (2021) plusieurs commissariats de police ont été attaqués et pris d'assaut par des groupes de gangs se sentant assez puissants.

De plus, après l'assassinat du Président de la République, Jovenel MOÏSE le 7 Juillet 2021, plusieurs dizaines d'agents sont accusés d'avoir une implication dans la mort du Président dont l'ex responsable de l'USGPN. Ce qui aggrave la crise de confiance au sein de l'institution. Tout cela prouve qu'en plus des problèmes infrastructurels qui empêchent la PNH d'accomplir son travail, il y aussi des problèmes d'ordre structurels occasionnés par la crise qui sévit au sein de l'institution car à plusieurs niveaux, la hiérarchie de la PNH est affectée par la crise. Ajouter à ces faits, il y a l'implication du pouvoir politique qui tend à politiser l'institution. Au lieu d'être une institution technique, la PNH a tendance à devenir une institution plutôt politique.

VI- État des lieux des infrastructures de la PNH.

Des commissariats et sous-commissariats sont devenus la cible des bandits, dépourvus d'équipements adéquats pour se défendre face aux criminels, les policiers sont aux abois. La grande majorité des commissariats sont traités en parent pauvre. La plupart d'entre eux ont un budget mensuel qui s'élève à 25 000 gourdes[17]. Les policiers sont entassés dans des espaces exigus au quotidien. Les matériaux susceptibles au bon fonctionnement d'un commissariat sont quasiment absents.

Des voitures en panne de pneu, des bureaux dépourvus de technologie (internet, ordinateur, imprimante ect...), des policiers sans équipements. Voilà ce à quoi les commissariats font face au quotidien. Tout compte fait, la réforme coûte chère et sans appui externe Haïti n'a pas les moyens de sa politique. Deux des éléments centraux de celle-ci ont d'ailleurs été mal budgétisés dès l'origine : les coûts de déplacement pour les membres de l'Inspection générale qui réalisent le

[17] Chiffre qui nous avait été confié, lors d'une enquête menée auprès d'un commissariat dont le responsable a souhaité garder l'anonymat.

processus d'épuration et les coûts de formation et recrutement pour les professionnels qui travaillent dans les commissariats.

VII- Les récents évènements et leurs conséquences.

Des policiers ont été tués lors des attaques de groupes armés contre les commissariats de Drouillard et de Portail Saint-Joseph, entre autres. Plus de six commissariats ou postes de police ont été attaqués par des gangs armés, notamment celui de Grand Ravine le 15 février 2021, les postes de police à Duvivier, Sierra 2, Station Gonaïves et Drouillard le 5 juin 2021, le sous-commissariat de Portail Saint-Joseph, le sous-commissariat de la Saline le 6 juin 2021.

Les affrontements armés entre les gangs à Martissant ont paralysé la route nationale numéro 2 et fait plusieurs morts au sein de la population civile, des maisons incendiées et plusieurs milliers de déplacés sont la conséquence d'un conflit terrien à Laboule 12, à en croire le directeur général de la PNH. Léon Charles, a fait savoir que des unités spécialisées de la police appuyées par des blindés font le va-et-vient sur le tronçon où il y avait des affrontements sur la route nationale numéro 2. La protection civile a recensé 562 déplacés internes, parmi lesquels 69 enfants et cinq femmes enceintes, refugiés dans une église d'une commune voisine, précise le communiqué de l'institution qui a aidé à les distribuer, de la nourriture, de l'eau et des kits d'hygiène. Des vidéos publiées par des riverains sur les réseaux sociaux montrent des dizaines de personnes sortir précipitamment d'un quartier pauvre de la capitale d'où retentissent des coups de feu. Pillage, tuerie, c'est toute la population de Martissant qui ne peut pas rentrez chez elle et qui, par conséquent est obligée de se réfugier sur les places publiques, dans les ravins, au centre sportif de carrefour et autres endroits de la capitale et même dans les villes de Port-au-Prince.

Les examens officiels ne s'étaient pas tenus comme d'habitude dans certains quartiers de Martissant. C'était un véritable calvaire pour ces écoliers de traverser la zone afin de rejoindre leur centre d'examen. Ils affrontaient le danger de se retrouver face à un affrontement entre la police et les gangs ou pire face à un affrontement entre deux gangs armés où les membres de la population seront encore des victimes. Des hôpitaux, des églises et écoles ont dû temporairement fermer leurs portes, même les commissariats ne sont pas épargnés. Difficile pour eux de fonctionner dans ce climat d'insécurité chronique. Le transport de marchandises se trouve

paralyser. Aucune possibilité de passage n'est offerte dans des conditions où se sont les groupes armés qui dictent leur loi.

Face à cette situation, certains membres de la population de la zone sont privés non seulement de leur droit à la sécurité mais aussi de leurs droits à la libre circulation, au logement, à l'alimentation, à l'éducation et à la santé etc. Ces récents évènements ne touchent pas seulement la population de Martissant et des zones avoisinantes, c'est tout le pays qui en souffre de leurs conséquences. Les déplacements de la population sont limités. Quatre départements sont difficiles d'accès à cause les conflits des groupes armés. Personne ne peut circuler quand et où elle veut. Des « madan Sara » et autres subissent des pertes économiques assez considérables. L'impuissance des autorités policières et gouvernementales se voit dans leur incapacité de rétablir l'ordre dans ces quartiers populaires et bidonvilles réputés de non droits. La population ne sait toujours pas à quel saint se vouer face à cette situation où sa dignité est foulée au pied, les droits fondamentaux sont constamment violés. Même si la Police Nationale d'Haïti dit avoir repris le contrôle du commissariat de Martissant, la zone continue de garder son aspect sinistre, des riverains continuent d'être les victimes des balles assassines des brigands[18]. Sans oublier le rançonnement des habitants dans les zones avoisinantes.

VIII- **Rapport entre la vulnérabilité de la Police nationale et les violations des droits humains dans la région métropolitaine**

Dans une société démocratique, chaque citoyen a, à la fois le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité en toutes circonstances. En Haïti, ces droits sont garantis par la constitution de 1987 et par un ensemble de conventions internationales, notamment le pacte international relatif aux droits civils et politiques[19] et la convention américaine des droits de l'Homme. Quand on sait que la sécurité civile, la première des libertés selon Alain Peyrefitte, est à côté de la sécurité sociale, l'un des droits les plus primordiale des citoyens et des citoyennes, on se rend compte alors de son

[18] A l'exemple du chauffeur tué le 05 aout dernier en traversant la zone de Martissant.
https://rezonodwes.com/2021/08/06/martissant-un-chauffeur-decede-dune-balle-dans-la-tete-ses-passagers-blesses/

[19] D'ailleurs le droit à la vie est expressément garanti à l'article 6, paragraphe 1 du pacte.

Article 6

1. Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie.

Source : https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/ccpr.aspx

importance dans la société. Quand elle n'est pas garantie, cela a de grave conséquence sur la vie dans les sociétés humaines et sur la garantie de nombreux autres droits.

D'ailleurs, on a pu voir les conséquences directes des nombreuses attaques perpétrées sur les commissariats et les conséquences du contrôle des principales bidonvilles par des chefs de gangs.[20] Son insatisfaction résulte donc de la délinquance violente. Malheureusement, force est de constater que ces dernières années, la délinquance violente et donc les crimes et violations de droits humains ont pris une proportion exagérée et que la garantie de ce droit et de nombreux autres ont été mises à l'écart.

Les infrastructures policières simplement par leur présence dans certains endroits offrent un certain sentiment de sécurité, non seulement par la couverture de principales artères routières par des policiers mais également par leur rapprochement à la population. Et du fait qu'elles représentent la présence de la force contraignante de l'État, elle facilite le travail de persuasion et de prévention des crimes.

Le rapport **police/population** doit être redéfini. Un rapport de coopération doit être priorisé surtout dans ce contexte de symbiose entre la population et les groupes armés. En effet, les témoignages de plusieurs victimes de rapt montrent à quel point la population se rechigne sur son sort. Les chefs de gangs se font parfois accepter par la population qui les entourent. Parfois, ils partagent le butin de leurs forfaits avec certains membres de la population. Les gangs profitent donc à la fois de la faiblesse de l'État à garantir la sécurité mais également de la précarité régnant dans les quartiers populaires pour asseoir leur domination. Cependant, cette symbiose contre nature n'est pas toujours bénéfique à la population. A plusieurs reprises, des tueries de masse ont été perpétrées à l'intérieur des bidonvilles occupées par les gangs. La situation chaotique qui règne à Martissant est un exemple éloquent.

IX- Qu'en est-il des forces de police présente ?

La population de la région métropolitaine de Port-au-Prince et certains autres endroits du pays semblent totalement abandonnés par la Police Nationale. D'ailleurs, même bien avant les attaques

[20] **Le UNFPA** (Fonds des Nations Unies pour la Population) fait état de 1,5 million de personnes affectées par la violence entre les gangs, 5 milles déplacées.
https://www.lenational.org/post_free.php?elif=1_CONTENUE/actualitees&rebmun=8109

des groupes armés, la police n'était pas d'une grande utilité, certains riverains, sinon qu'elle n'était présente que sur la forme. Certaines fois, sans moyens matériels. En effet, même avec la présence des policiers, les gangs n'avaient aucune difficulté à circuler librement en exhibant leur arsenal d'armes à feu. Le kidnapping battait toujours son plein. Les assassinats étaient toujours de mise. La Police avait donc fini par perdre sa crédibilité dans ces quartiers face à la montée en puissance des gangs. Et parfois les gangs opéraient sous l'œil impuissant des policiers, qui ne veulent pas intervenir ou qui ne reçoivent l'ordre de le faire. Et dans ce genre de situation, la population civile reste la principale victime des conflits des gangs et autres groupes armés. Et même s'il n'y a pas trop de grande différence entre les violations de droits humains observées pendant les conflits armés qu'en temps de paix (homicides, torture, disparition forcées, violences sexuelles, expulsions forcées...), elles se distinguent toutefois par leur caractère massif : elles n'y sont pas isolées mais se systématisent et concernent des groupes de populations civiles[21]. En témoignent les différentes attaques des gangs sur la population civile, à Martissant, Bel-Air, La Saline et autres zones de la région métropolitaine de la capitale.

L'efficacité de l'action policière est entravée par plusieurs facteurs, notamment les ressources financières limitées, le manque de formation adéquate, les mauvaises conditions de travail et la corruption. En effet, les conditions exécrables dans lesquels les commissariats fonctionnent ont tout aussi bien leur rôle à jouer dans la réponse des policiers face à l'insécurité. Des matériels sont nécessaires au bon fonctionnement de la police. Quand ils font défaut, ils paralysent le travail des agents. Comment expliquer que la police nationale se retrouve à court de carburant pour faire fonctionner ses véhicules ?

a) Quid des droits humains violés ?

Dès qu'il s'agit de guerre des gangs ou d'affrontements entre force de l'ordre et gangs, des dommages et pertes en vie humaine sont toujours possible. Cependant, quand il est du ressort d'une institution d'assurer un service public et qu'il assiste impuissamment au fait, l'on est en droit de se demander s'il ne serait pas judicieux d'imputer directement à l'État haïtien les nombreuses pertes en vie humaine lors de ces massacres et tueries. Ce que les spécialistes en droit appelleraient « non-assistance à personne en danger ». Hormis ces pertes en vie humaine,

[21] « 2. Des violations de masse », dans : *Contrôler les armes.* Sous la direction de Amnesty International. Paris, Autrement, « Frontières », 2010, p. 83-98. URL : https://www.cairn.info/controler-les-armes--9782746714762-page-83.htm

d'autres droits ont été bafoués durant ces affrontements des groupes armés et les massacres perpétrées dans les bidonvilles.

En effet, la plupart du temps ces affrontements viennent empirer les conditions de vie des citoyens et des citoyennes en proie déjà aux conséquences des crises économiques, politiques et sociales qui secouent le pays depuis plusieurs années. Ils sont atteints à la fois dans leur dignité en tant qu'être humain, mais ont également subi des violences physiques dans les camps de fortune, notamment au centre sportif de Carrefour[22]. Même si la police n'est pas directement responsable de la violation de ces droits dans ces espaces, en tant que l'outil par lequel le plan de sécurité du **Conseil Supérieur de la Police Nationale** (CSPN) atterrit, la négligence des autorités policières et la non-assistance aux personnes en danger a laissé le champ libre aux gangs. En ce sens, les autorités policières et gouvernementales sont coupables de violations des droits humains et des libertés publiques par inaction

On assiste donc à un échec total de l'État qui se trouve dans l'impossibilité de garantir les droits : à la vie, à la sécurité sociale et le droit au logement a ses citoyens et citoyennes.

Conclusion

La Police Nationale d'Haïti n'ayant que 26 ans d'expérience à son actif a une lourde responsabilité pour garantir l'ordre public et protéger les droits et libertés. Sa mission étant de garantir la paix et la sécurité publique dans un pays tel que Haïti, à savoir, un pays sous le contrôle de gangs armés et en proie à de graves crises politiques, économiques et sociales. Et de surcroit, elle n'a jamais fait l'objet d'une réforme en profondeur afin qu'elle puisse mieux appréhender la situation sécuritaire du pays. Pendant ce temps, les gangs avec l'absence d'une politique de contrôle des armes illégales continuent de s'approprier des armes de guerre qui dépassent largement celles des policiers haïtiens. Les différents qui se sont succédé n'ont rien fait

[22] Yves Sassenrath, représentant de L'Unfpa-Haïti, a parlé d'une situation intenable au centre sportif de Carrefour. https://www.lenational.org/post_free.php?elif=1_CONTENUE/actualitees&rebmun=8109

pour redresser la situation. L'État passe à coté de sa mission régalienne qui est de protéger sa population.

Les matériels et infrastructures de la Police Nationale d'Haïti (PNH) ne sont pas bien entretenus. Le budget alloué aux antennes et commissariats sont tellement dérisoires qu'il ne suffit même pas pour une semaine de travail. De plus, les matériels sensibles et infrastructures dont dispose la police pour mener ses opérations sont quasiment vulnérables et sont tombés à plusieurs reprises sous le contrôle des gangs. Plusieurs antennes et commissariats sont inopérants après qu'ils ont subi des attaques des bandits. Ce qui laisse ces zones et infrastructures sous le contrôle total des gangs et autres groupes armés. La Police nationale ne peut donc garantir sa propre sécurité. Ce qui a couté la vie à centaines de policiers dernières années.

Face à cet état de fait, beaucoup de mesures sont à prendre en vue de rétablir la paix et la sécurité dans le pays. En effet, l'heure n'est plus aux demi-mesures. La situation qui règne à Martissant et dans plusieurs autres endroits du pays doit être une priorité. Un tel climat d'insécurité est non seulement défavorable à la dignité humaine, mais elle engendre la violation de plusieurs droits, tels, le droit à un logement décent, les droits économiques et sociaux et culturels, etc. Il faudrait tout aussi bien définir les plans d'une réforme en profondeur de la police. Une telle réforme viendrait balayer les mauvaises gestions que les différents gouvernements ont faites de la police et qui a conduit inévitablement à celle que l'on a aujourd'hui.

De plus, la sécurité publique étant tellement importante, l'État doit allouer beaucoup plus d'argent à l'entretien des infrastructures de la police, acheter de nouveaux matériels et permettre aux policiers de vivre dignement avec un salaire satisfaisant. Et, le renforcement de la capacité institutionnelle de la Police Nationale d'Haïti devient de plus une option urgente et nécessaire. Cependant, tout cela ne sera que vœux pieux si l'État ne met pas un frein à l'entrée illégale d'armes de lourds calibres sur le territoire. Même si ce contrôle n'est pas facile vu les différents intérêts économiques qui en résultent de l'importation illégale d'arme à feu, l'État doit se donner les moyens de sa politique. Et grâce à une collaboration avec les pays voisins et une nationalisation des différents ports du pays ou un contrôle de tout ce qui entre et sort dans le pays, le calme et la stabilité pourrait revenir dans les quartiers populaires et autres endroits du pays et ainsi nous permettre de porter l'attention sur d'autres problèmes récurrents.

Recommandations

En vue d'un meilleur fonctionnement de la Police Nationale d'Haïti, le Collectif Défenseurs Plus recommande aux autorités gouvernementales et policières de prendre les mesures que voici :

- Elaborer et adopter un plan de reforme de la Police Nationale d'Haïti ;
- Prendre des dispositions pour mieux équiper les policières et les policiers en services ;
- Continuer le vetting de l'institution policière en vue de le rendre crédible aux yeux de la population ;
- Assister légalement les policiers et policières en conflits avec la Loi, qui ont des difficultés pour payer les services d'un cabinet d'avocats ;

- Recruter sur la base de compétences et d'aptitude des nouveaux policiers en vu de renforcer l'institution policière en effectif ;
- Instaurer des cours sur les droits humains dans la formation initiale et continue des policiers nationaux ;
- Prendre des dispositions pour la dépolitisation de la Police Nationale d'Haïti ;
- Contrôler la circulation des armes illégales dans ports, les points des contrôles douaniers et les points frontaliers avec la République Dominicaine.

Bibliographie/ Webographie.

- *Loi du 29 novembre 1994 portant création, organisation et fonctionnement de la Police Nationale d'Haïti,* LE **MONITEUR Nº 103**, 28 DÉCEMBRE 1994.
- Contrôler les armes. Sous la direction de Amnesty International. Paris, Autrement, « Frontières », 2010.
- Haïti et la réforme de la police nationale ; Isabelle Fortin et Yves-François Pierre, République d'Haïti, Décembre 2008.
- Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, 2007, Haïti.

- Leclerc Henri, « De la sûreté personnelle au droit à la sécurité », Journal du droit des jeunes, 2006.
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Nations-Unies, 1966.
- **www.lenational.org**

  La situation des réfugiés de Martissant documentée par l'UNFPA : https://www.lenational.org/post_free.php?elif=1_CONTENUE/actualitees&rebmun=8109
- **rezonodwes.com**

  Un chauffeur décédé d'une balle dans la tête, ses passagers blessés https://rezonodwes.com/2021/08/06/martissant-un-chauffeur-decede-dune-balle-dans-la-tete-ses-passagers-blesses/
- **www.nouvelobs.com**

  Haïti : face aux gangs, la police au bord de l'implosion https://www.nouvelobs.com/monde/20210326.AFP6954/haiti-face-aux-gangs-la-police-au-bord-de-l-implosion.html